

Appel à Projet

« IN SITU 0.3 » 2008. 3ème Rencontre

Land Art en Camargue

La manifestation se déroulera du 03 au 10 mai 2008 avec une exposition d'œuvres jusqu'au 30 juin.

Elle donnera lieu à l'installation d'œuvres in situ sur le site du Mas du Grand Arbaud à Gageron en Camargue sur la commune d'Arles. Chaque projet devra présenter une œuvre originale pour la manifestation

« INSITU 0.3, 3^{ème} Rencontre Land Art 2008 ».

Seront privilégiés les projets en relation avec le patrimoine naturel du Pays d'Arles, avec la population locale et ses activités et surtout avec les particularités du lieu d'installation. Le projet peut se présenter sous diverses formes d'expression : sculpture, installation vidéo, installation photo ou performance Land Art.

Une indemnité de prestation de 800 euros pour la création et la réalisation d'un projet conçu spécialement pour « In Situ 0.3 » 2008 ainsi qu'un forfait de déplacement pour **un trajet aller et retour** depuis le lieu de résidence de l'artiste sur la base de **0,26 euros** du kilomètre à une hauteur ne dépassant pas **400 euros** seront versés à l'artiste. Les frais de déplacement et de création seront versés fin juin.

10 artistes au maximum dont 3 à 4 du Pays d'Arles seront retenus pour participer à la manifestation. La sélection d'un artiste ne peut être effective deux années consécutives.

1/ **Présence de l'artiste :**

-L'artiste sera reçu en résidence à partir du samedi 3 mai au soir jusqu'au dimanche 11 mai au matin à la charge de l'association Cultures Nomades Production.

- L'accueil de tous les artistes se fera le **samedi 3 mai à 16h00**. Leur présence est donc indispensable.

-Les artistes devront être présents le **jeudi 8 mai toute la journée** sur leur lieu d'installation pour le reportage photographique.

-L'installation finale devra être terminée pour le vendredi 9 mai 2008, date butoir.

-L'artiste devra être présent le jour du vernissage, le samedi 10 mai 2008.



2/ Précisions :

- L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté.
- La création de l'œuvre devra se faire essentiellement in situ et au besoin partiellement dans l'atelier de l'artiste.
- L'artiste **se déplacera avec son propre matériel et devra être autonome dans la progression de son travail** (outillage personnel obligatoire, fabrication et déplacements sur place à sa propre charge).
- L'artiste devra **bien assurer son installation (par exemple par un câblage solide) qui tiendra toute la durée de la manifestation. Il est à noter que le site est parfois balayé par des vents violents pouvant venir du Nord, du Nord-Ouest ou du Sud-Est.**
- L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste, naturels ou synthétiques, ils **ne devront pas occasionner de pollution** dans le milieu d'installation.
- Chaque artiste doit s'acquitter d'une responsabilité civile et d'une assurance maladie.
- L'artiste prévenu à l'avance acceptera de rencontrer les journalistes, d'échanger avec la population locale et les écoles.

3/ Dossier de Candidature :

Il doit être envoyé par la poste à l'adresse suivante :

CULTURES NOMADES PRODUCTION

60, Rue de Chartrouse

13200 Arles - France

Tél : 04 90 49 89 10

Email : cnp@hotmail.fr



4/ **Le dossier constitué de documents non agrafés doit contenir :**

- Un curriculum vitae de l'artiste (avec un press book)
- Une présentation écrite de sa démarche et de sa recherche.
- Sur un format A3, un projet d'installation (dessin, photo, photomontage précis) avec légende : un titre et un texte explicatif court.
- A part, sur un format A4, une note explicative plus importante avec une fiche technique détaillée présentant les matériaux, les dimensions de l'œuvre, sa disposition dans l'espace.
- A part, 3 visuels de format A4 maximum présentant des oeuvres déjà réalisées par l'artiste. *Après la sélection, à partir de début avril 2008, un texte de présentation de l'œuvre sera demandé à l'artiste, il figurera sur le plan guide prévu comme support de communication ainsi qu'un texte plus court pour un cartel in situ 0.3.*

Pour le retour du dossier, joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste. Le cas échéant, le dossier ne sera pas renvoyé.

5 /**Date limite d'envoi des dossiers : 15 mars 2008.**

Le jury, composé de membres du bureau de l'association et de personnalités du milieu artistique, se réunira le 30 mars 2008 pour la sélection des dossiers.

Le directeur artistique avertira les artistes sélectionnés le 6 avril et leur adressera par écrit une convention à signer établie entre les deux parties.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site Web de l'association, nous téléphoner ou nous envoyer un mail.

